



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.91/L.46 (Abstract)
17 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS
GÉOGRAPHIQUES

New York, 13-22 janvier 1998
Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

NORMALISATION NATIONALE : PRINCIPES DE TOPONYMIE À L'USAGE
DES CORRECTEURS DE CARTES ET AUTRES CORRECTEURS

Principes de toponymie à l'usage des cartographes

Document présenté par la Suède**

Résumé

La première section du document traite des langues qui sont parlées en Suède. Contrairement à ce que l'on pense, la Suède n'est pas un pays strictement unilingue, puisque deux langues minoritaires – le finnois et le saami – y conservent une certaine importance au niveau régional. Cette partie du document présente l'alphabet suédois et expose les règles orthographiques applicables aux noms géographiques suédois. Dans les noms géographiques composés, seul le premier terme prend une majuscule, sauf si le second est également un nom. On écrit ainsi "Svarta havet" (mer Noire), mais "Mindre Asien" (Asie mineure). La prononciation des noms géographiques suédois et les règles de base sont expliquées et illustrées par des exemples. Les principaux groupes dialectaux sont mentionnés et des informations sont données sur les noms géographiques utilisés dans différents dialectes et en suédois standard.

Des indications sont également données sur le finnois et le saami. Dans les régions du nord de la Suède où l'on parle finnois, les appellations qui figurent sur les panneaux indicateurs et les cartes officielles sont en finnois. Dans les régions où l'on parle saami, elles sont en saami. Le Service topographique national a décidé d'utiliser l'orthographe employée par les Saami

* E/CONF.91/1.

** Document établi par M. Hans Ringstam, Landskaps – och Fastighetsdata, Lantmäteriverket, Gävle.



du Nord et les Saami de la région du Lule. Le document présente l'alphabet finnois ainsi que celui des Saami du Nord et des Saami du Lule.

La deuxième section du document indique quelles sont les autorités compétentes en matière de toponymie et de normalisation des noms géographiques. Ainsi, la normalisation des noms des comtés et des communes relève du Gouvernement suédois. Les noms des rues, des squares et des places publiques sont arrêtés par les communes; ceux des gares et des bureaux de poste par l'administration concernée. La majorité des noms géographiques - tous les noms inscrits sur le cadastre et, en principe, tous les noms de lieux, que ceux-ci soient peuplés ou non - sont normalisés par le Service topographique national de la Suède.

La troisième section porte sur les cartes officielles - la série jaune au 1:20 000, la série verte au 1:50 000, la série bleue au 1:100 000 et la série rouge au 1:250 000 - et comprend des reproductions de plusieurs cartes à petite échelle.

La quatrième section donne une liste des équivalences en anglais des appellations, adjectifs et autres termes suédois, finnois et saami apparaissant sur les cartes suédoises. La cinquième section donne la traduction en anglais des abréviations qui figurent sur les cartes agréées par le Gouvernement suédois.

La sixième section donne les noms des 288 communes suédoises, regroupées par comté (au 1er janvier 1998, la Suède en comptera 21). On y trouve également une carte des comtés et une carte des provinces (les anciennes divisions administratives du pays).